LE MUSÉON

REVUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES

TOME II

FASCICULE 1

15 JANVIER 1883

LOUVAIN

TYPOGRAPHIE DE CH. PEETERS, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE DE NAMUR, 22

1883

LE MUSÉON

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE.

« Un charme particulier de l'égyptologie... c'est qu'elle abonde en surprises. De temps à autre quelque découverte inattendue frappe nos yenx, et nous ressentons alors les délicieuses sensations qu'éprouva Belgoni, lorsque pour la première fois il porta ses regards sur les merveilles du tombeau de Séti-Minephtah. Ce sont là des jouissances que nous pouvons nous procurer, même sans aller en Egypte (1). »

Ces paroles d'un homme qui, lui-même, a préparé tant de surprises à l'égyptologie, produits d'une science et d'une pénétration également rares, peuvent très bien s'appliquer à à l'époque actuelle. La découverte de la cachette de Deir-el-Baheri (2) et des trésors magnifiques qui s'y trouvaient entassés, ou la trouvaille, au musée de St-Pétersbourg (3), d'un papyrus presque intact, datant de l'ancien empire et renfermant un conte fantastique, donnent aux paroles de M. Goodwin toute une nouvelle actualité? Rien d'étonnant alors à cela que les travaux des égyptologues prennent un développement qui paraît bientôt pouvoir rivaliser, quant à l'étendue, avec celui de la littérature des sciences classiques.

Un compte-rendu complet de tout ce qui, sur le terrain de l'égyptologie, a paru pendant les ans 1881 et 1882, nous mènerait trop loin, quand même nous eussions à notre disposition l'ensemble de tous ces matériaux variés — ce qui évidemment doit dépasser les ressources d'un savant. Aussi en nous engageant à essayer de tracer sommairement et brièvement pour les lecteurs du *Muséon* les progrès de l'égyptologie pendant les derniers mois, nous sommes nous

(1) *Goodwin* dans *Chabas,* Mélanges Egyptologiques III, 2, p. 3.
(2) *Maspero.* La trouvaille de Deir-el-Baheri.
(3) *Golenischeff.* Sur un ancien conte égyptien.

réservé le droit de *choisir* un certain nombre d'ouvrages égyptologiques que nous avons parcourus, le crayon à la main. A l'avenir on aura sans doute une revue plus complète, quel qu'en soit du reste l'auteur.

En fait de *grammaire égyptienne*, nous avons en premier lieu à signaler les mémoires de M. Erman, publiés dans le journal de Berlin (1). Ce savant qui déjà, par sa *Grammaire néoégyptienne*, a rendu à l'égyptologie de signalés services, a continué à appliquer, dans ses *Altägyptische Studien*, la même méthode, dont l'emploi dans le premier travail avait été du plus heureux effet. Cette méthode est assez simple. Elle veut que le langage de chaque époque, voire même de chaque style soit traité séparément et nécessite par conséquent une grande unité dans l'étude. L'idée n'est nullement nouvelle, mais à M. Erman revient le mérite incontestable de l'avoir, le premier, mise à exécution avec une sévérité qui ne se dément jamais. La seule observation que nous serions tenté d'adresser à M. Erman, c'est qu'il marche peut-être trop sur les pas de la vieille école grammaticale; cette école qui établit des règles par induction de deux ou trois — disons dix — exemples, et puis veut que tous les mots de la même classe (d'un autre point de vue!) se déclinent ou se conjugent sur le modèle des deux ou dix premiers. Il nous en donne un exemple, quand il dit : le mot copte *overête* « jambe » est substantif; « le pluriel en devrait (*müsste*) alors être *ourève.* » [Zeitschrift 1881, page 48]. Mais comment M. Erman le sait-il? Ce que la vieille grammaire appelle des *exceptions,* ce sont très souvent des formes qui représentent une époque fort ancienne de la langue. On oublie que, dans la science du langage, il y a une assez grande différence entre *pouvoir* et *devoir.*

Les *Altägyptische Studien* nous donnent plusieurs petites monographies très-instructives. En traitant de la « notation des voyelles et du suffixe de la première personne du singulier au temps de l'ancien empire, » l'auteur est parvenu à écarter plusieurs difficultés d'orthographe qui étaient restées inexpliquées jusqu'à l'apparition de son ouvrage. A propos de l'étude « sur le *i* du duel, » on peut toujours, je pense,

(1) Altaegyptische Studien, an. 1881, pp. 41-66; an. 1882, pp. 43-45.

révoquer en doute l'existence d'un duel grammatical en ancien égyptien. Il serait du moins fort étrange que le substantif en eût pris un, tandis que le *pronom n'a laissé aucun vestige de ce nombre* : car les formes du suffixe de la première personne du pluriel que donne l'inscription du temple de Séti I à Abydos (le *n* avec *deux* barres au-dessus, au lieu de trois), sont à mon avis plutôt des duels idéographiques, comme tous les duels de l'égyptien de l'époque historique semblent être. — Au nombre des mots, qui en ancien égyptien seraient des duels, figurent selon M. ERMAN « toutes les désignations de la nuit. » On pourrait être tenté de demander : quel peut être le motif de ce phénomène? Serait-ce une allusion mythologique? Mais alors il faudrait inventer de pareilles allusions pour une infinité de cas. Si l'on admet l'existence de duels tels que *nfrui* dans la phrase : *nfrui ubn-k* « beau est ton lever, » on serait en plein droit, ce me semble, de prétendre, par exemple, que *haben* étant un infinitif en allemand, les soi-disant adverbes *oben*, *unten*, le quasi substantif *Ofen*, etc., doivent être des infinitifs; car ils se terminent aussi par *en*.

Il paraît que le duel va être pour l'égyptien ce qu'ont été les langues touraniennes pour la philologie comparée — une sorte de réservoir où l'on peut loger à volonté tout ce qu'on ne sait pas au juste où classer.

De futures recherches feront voir, si M. *Erman* a eu raison d'écarter de la grammaire la flexion en *ti*. Il est vrai que plusieurs des preuves qu'il a données en faveur de son opinion paraissent très convaincantes; mais il y a encore certains sujets de doute qu'il faudrait écarter. A cette occasion, on pourrait rappeler que, comme l'a fort bien remarqué M. ERMAN lui-même, le suffixe *i* des noms d'agent n'est pas exprimé dans l'écriture des plus anciens monuments (1).

(1) Le pssage des inscriptions de la pyramide de Merenra [2,5-6] que M. Erman, et l'éditeur de ces inscriptions, M. Brugsch lui-même, ont laissé en blanc dans leurs interprétations. nous représente une forme du groupe bien connu, *âr, ãâr* « monter, élever » [comp. la stèle 11 de Turin et l'extrait d'une stèle de Boulaq, communiqué par M. *Brugsch*, Dict. V, p. 177]. Le susdit passage signifie donc à peu près : « Cette barque de Ra, que les dieux se plaisent à (voir) monter (le ciel) et dans laquelle ils aiment à s'embarquer » etc.

Là donc les noms d'agent ont la même apparence que des féminins ordinaires. Par exemple *meurit* (d'après l'écriture de l'époque des pyramides) pourrait signifier aussi bien l'*aimée* ou l'*amante* que l'*amant*.

L'article, intitulé « Verba mediae geminatae in Aegyptischen » est peut-être celui où M. ERMAN a déployé le plus son talent de grammairien. Plusieurs des résultats qu'il y a obtenus, resteront acquis à la science; je me permets d'en relever particulièrement le fait de la gémination constante du second radical dans certaine classe de verbes et dans des phrases introduites par des pronoms relatifs.

Dans la traduction avec commentaire de l'*Inscription d'Ounan* que M. ERMAN a publiée au commencement de l'année, il a largement mis à contribution les faits grammaticaux qu'il avait consignés dans ses *Altägyptische studien* (1).

Nous venons de nommer le plus important travail qu'on ait publié dans ces derniers temps, en grammaire égyptienne. Evidemment chaque examen approfondi de textes hiéroglyphiques ou hiératiques comporte une série de remarques grammaticales plus ou moins nombreuses, au moins tant que l'égyptologie restera ce qu'elle est à ce moment—une science en progrès quotidien. Sous ce rapport nous avons à signaler les « notes de différents points de grammaire et d'histoire » de M. Maspero (2). Le savant auteur a ici, entre autres choses, donné un exposé de ses vues relatives à la prononciation des noms égyptiens (3) royaux, basées sur les transcriptions de noms retrouvées chez les auteurs grecs depuis l'Hérodote jusqu'à la chute du paganisme. Il va sans dire qu'on ne peut toujours, de cette façon, arriver à la prononciation véritable — ce que l'auteur fait remarquer surabondamment — mais celle que l'on obtient est au moins plus égyptienne que la lecture de noms royaux aussi informes et singuliers que, par exemple, *Ra-user-ma-setep-en-ra* ou

(1) *Zeitschrift*, 1882, pp. 1-30. —
(2) Zeitschrift, 1881, pp. 116-132, et ibidem 1882, pp. 120-135.
(3) M. Maspero s'occupe de cette matière depuis longtemps. En 1878, nous l'avons entendu professer les mêmes vues au collège de France, mais il ne les avait pas jusqu'ici consignées avec démonstration complète dans une publication.

Ra-men-cheper, noms que tout le monde admet sans bien croire à leur possibilité réelle. « Pour arriver à la reconstitution du système de vocalisation » le talon d'Achille — « de l'Egyptien, il faut, » selon M. Maspero, étudier chaque mot à part et n'essayer d'en déduire les règles générales qu'après avoir établi sûrement un grand nombre de faits particuliers. M. Maspero a choisi pour type de sa méthode le nom du soleil *ra*, qui joue le rôle prépondérant dans la formation des noms royaux. Ce nom doit se transcrire de différentes manières selon sa place dans les composés. *Rá* au commencement et au milieu, *Rî* à la fin des noms. Ces différentes prononciations proviennent sans doute de différence d'accentuation, et comme l'accent égyptien est presque inconnu jusqu'à présent, il est clair que le nouveau système ne peut aspirer à être définitif; mais en l'appliquant avec prudence et en s'éclairant des découvertes faites sur d'autres points dans le rayon de la phonologie égyptienne, on arrivera tôt ou tard à un résultat qui ne sera probablement pas trop loin de la vérité. Atteindre à la vérité elle-même ou à la certitude paraît dans ce cas particulier presque impossible, vu la pénurie des matériaux que nous a conservés l'Egypte ancienne.

Dans le mémoire dont nous parlons, M. Maspero démontre assez ingénieusement que la désignation d'*Amenofis* que l'on avait, à l'exemple de Josèphe, appliqué à *Amenhotpou* III, doit appartenir à un tout autre personnage et que le roi Memnon a été nommé plutôt *Amenothes*. Plusieurs autres questions grammaticales sont discutées dans ces notes ; elles contiennent en outre des traités de différente nature, par exemple : 1° plusieurs petits textes inédits, parmi lesquels ceux qui proviennent de la cachette de Deir el Bahari présentent un intérêt tout special ; ils prouvent en effet, que M. Maspero a eu raison de considérer cette place comme ayant servi primitivement de tombeau à certains membres de la famille des grands-prêtres d'Ammon. 2° Une étude sur les listes de noms géographiques que Thotmès III fit graver sur les pylones de Karnak, comme une sorte d'appendice au récit de la campagne contre Maggedo. En suivant une méthode de transcription plus rigoureuse que celle de ses devanciers, l'auteur a dû renoncer à identifier un

bon nombre de noms, mais les identifications qu'il propose ont l'avantage de tenir exactement compte des permutations des sons égyptiens et sémitiques dont les règles ont été solidement établies. M. Maspero émet comme une opinion à lui inspirée par l'étude et de ces listes et de celles (postérieures de cinq siècles) de Sheshonq, que « les nomenclatures n'avaient pas été rédigées à l'audition, comme on le suppose généralement, mais que les scribes, par qui elles ont été dressées, avaient eu à leur disposition des originaux rédigés en une écriture sémitique, qu'ils ont transcrite, lettre pour lettre, en caractères égyptiens. » A l'appui de cette nouvelle opinion, l'auteur rappelle fort justement que, « au dire des monuments égyptiens, certains peuples de la Syrie avaient des scribes, possédant un système d'écriture, » et qu'en Egypte, il y avait « nombre de scribes d'origine sémitique également versés dans les langues de la Syrie et de l'Egypte. »

A propos de ces listes géographiques de Karnak, M. Golenischeff a publié une lettre à M. Brugsch (1), accompagnée de dessins, où, d'après les textes originaux, il a fait nombre de corrections dans la copie de M. Mariette. Plusieurs de ces corrections sont très importantes. Parmi celles-ci, M. Golenischeff relève à juste titre la vraie lecture du nom Kiꜣsuna (voir Brugsch, *Zeitschrift*, 1875, page 8), ce qui diminue notablement l'autorité de la transcription ꜣ du signe hiéroglyphique .

L'hiéroglyphe qui représente le poisson oxyrinque a donné matière à une discussion très-développée entre MM. Brugsch et Ebers (2). Malgré l'autorité qui s'attache au nom de M. Brugsch, nous ne pouvons nous ranger à ses vues dans ce cas particulier ; nous croyons que M. Ebers est pleinement en droit de vouloir maintenir la vieille lecture *cher* pour le signe contesté (3).

Depuis longtemps on a cru devoir nier l'existence de dialectes en ancien égyptien. Que le copte en eût, c'était là un fait que l'on ne pouvait contester. Mais au delà de

(1) Offener Brief an Herrn Professor Brugsch. *Zeitschrift* 1882, pp. 14-5 148.

(2) Brugsch, Zeitschrift 1881 pp. 25-41, et ibidem 1882, pp. 55-86. Ebers ibidem 1882, pp. 47-55.

(3) Voir le *Muséon*, 1re année p. 115.

l'époque de la langue néoégyptienne il paraissait certain que l'on ne pouvait avoir parlé qu'une seule langue en un seul dialecte. Les différences entre les groupes hiéroglyphiques de certains textes s'expliquaient, soit comme résultant de transformations que le temps aurait amenées, soit comme purement graphiques. Et cependant, les Egyptiens avaient eux-mêmes tranché la question d'une manière parfaitement claire. On connait les paroles qu'adressait un scribe de l'époque des Ramessides à l'un de ses collègues : « Ses ordres s'accumulent sur ma langue, demeurent sur ma lèvre ; ils sont difficiles à comprendre, un homme inhabile ne les traduirait pas ; ils sont comme les paroles d'un homme d'*Atehou* pour un homme d'*Abou.* » Tous les égyptologues s'accordent, à l'exemple de M. Chabas à voir en *Atehou* une désignation du Delta, tout comme dans *Abou* (*Eléphantine*) une désignation de la haute Egypte. Le fond de ce passage nous apprend donc qu'à une époque très-reculée, les Egyptiens connaissaient parfaitement que leur langue présentait des types dialectales.

Presque simultanément il a paru, deux ouvrages qui ont établi, pour deux époques différentes de la civilisation pharaonique, que la tendance à restreindre à l'époque copte l'existence de dialectes en égyptien, ne se justifie guère. L'auteur de l'un de ces ouvrages, M. *Baillet* nous montre dans un mémoire publié dans le *Recueil* de M. Maspero, que le démotique des basses époques présente nombre de faits dialectaux, qui sans reproduire exactement les caractéristiques des dialectes thébain et memphitique du copte, présentent bien des faits particuliers, qui se retrouvent dans ceux-ci, et nous font voir la langue paléo-égyptienne en un moment de transition vers l'égyptien moderne. C'est par l'étude comparée de plusieurs contrats datant de la même époque, les uns d'origine thébaine, les autres d'origine memphitique, que M. Baillet est arrivé à ce résultat. Dans l'autre travail (2), auquel nous venons de faire allusion, le même procédé a été appliqué à un document de l'époque des Ramessides — le

(1) Dialectes égyptiens par Aug. Baillet, *Recueil*, III, pp. 32-43.

(2) Dialectes égyptiens retrouvés au Papyrus Harris N° 1, par Karl Piehl. 18 pp. in-8°.

Papyrus Harris n° 1 — et sans avoir pu relever, autant de faits dialectaux pour cette dernière époque que M. Baillet en a constaté dans le démotique des basses époques, l'auteur parait néanmoins avoir démontré l'existence de dialectes en égyptien, au temps des successeurs de Rameses II.

Les *inscriptions historiques*, qui ont été publiées ou étudiées pendant l'année qui vient de s'écouler ne sont point nombreuses. Parmi celles-ci, nous signalerons un mémoire sur des monuments du règne de Firhakah, dont M. *Birch* est l'auteur (1). On peut en passant faire remarquer que plusieurs de ces inscriptions avait déjà été expliquées par M. de Rougé, dont les interprétations sont, à notre avis, sur quelques points de détail, supérieures à celles de l'éminent savant anglais. (Voir *Mélanges d'archéologie égyptienne*, I, pp. 11-23). — M. Golénischeff a communiqué l'extrait d'un texte inédit historique, qu'il a lui-même copié, texte qui parait dater du règne de Hatasou et énumère les bienfaits dont cutte reine avait comblé l'Egypte. Ce qui, d'après ce savant, donne à cette inscription son plus grand intérêt, c'est l'allusion qui y est faite aux Hyksos. Ces derniers y sont désignés sous le nom de *Aamou*, que M. Golenischeff considère comme le vrai nom de ces conquérants asiatiques. Nous ne pouvons souscrire à l'opinion émise, à cette occasion, relativement à l'origine du nom de Hyksos; suivant le savant russe, ce n'est pas une appellation purement égyptienne, mais une dénomination composée probablement par Manéthon lui-même. — La suite du « Rapport sur une mission en Italie (3) » de M. Maspero, contient une série de monuments de Turin, portant des noms de rois de la XVIIIe dynastie; on y trouve une nouvelle théorie concernant les rois roi-disants hérétiques. Suivant M. Maspero, « leur tentative parait avoir été purement politique, » opinion qui paraîtra très-admissible, si l'on veut tenir compte de ce fait que ce sont en général les dieux *thébains* seuls qui ont eu à souffrir des persécutions de ce prince.

(1) Monuments of the reign of Tirhakah. *Transactions of the Soc. of Bibl. Arch.* VII, Part. 2, pp. 193-209.

(2) Notice sur un texte hiéroglyphique de Stabel Antar. *Recueil*, III, pp. 1-3.

(3) *Recueil*. III, pp. 103-129.

Les *textes funéraires ou religieux* occupent dans la littérature des dernières années, comme toujours, une place très-large. En suivant l'ordre chronologique, nous avons d'abord à noter les inscriptions de pyramides qu'ont publiées MM. BRUGSCH (1) et MASPERO (2). Ces textes sont remarquables sous bien des rapports. Il n'y a pas longtemps que l'on émettait l'opinion que les pyramides ne pouvaient renfermer d'inscriptions. En effet, jusqu'aux derniers temps on n'avait trouvé en fait de noms que celui du roi *Choufou* — aussi écrit *Chnoum-Choufou* — sur un bloc de pierre, découvert dans la grande pyramide de Gizeh; mais, à part cette particularité presque unique, rien n'indiquait que les Egyptiens eussent eu pour usage d'orner l'intérieur de leurs pyramides comme ils le faisaient de leurs tombeaux en général. Néanmoins Hérodote (3) affirme l'existence, à son époque, d'inscriptions gravées dans les tombeaux royaux de l'ancien empire. Sans prendre l'historien antique à la lettre, nous croyons pouvoir affirmer qu'il a vu ce qu'il raconte, quoiqu'il ait été souvent trompé, soit par sa mémoire soit par l'*hermeneute* égyptien qui lui montrait les merveilles de Memphis. Les anciens Egyptiens — on en voit déjà des traces — à l'époque de la XX[e] dynastie, — avaient l'habitude de visiter les tombeaux, non seulement de leurs propres ancêtres (cet usage date de temps immémorial) mais aussi de tous leurs compatriotes qui par suite de différentes circonstances avaient eu des mausolées remarquables. Ils suivaient en cela un goût de touriste que l'on croirait caractérique des temps plus modernes. C'est ainsi que l'on a découvert des *graffiti*, de dates diverses, tant dans des tombeaux de la Thébaïde que — suivant une communication de M. Maspero — dans des pyramides de la nécropole de Memphis. Il se peut donc qu'Hérodote ait visité une pyramide de ce genre, ouverte peut-être par les brigands qui sous le nom de « Pasteurs » avaient envahi l'Egypte, ou bien par d'autres sacrilèges; car il me semble peu probable

(1) Zwei Pyramiden mit Inschriften aus den Zeiten der VI Dynastie. *Zeitschrift*, 1881, pp. 1-13.

(2) La pyramide du roi Ounas. *Recueil*, III, pp. 177-224. Ce mémoire n'est pas terminé.

(3) Cfr Hérodote, livre II, 125.

que les violateurs des pyramides aient tous été des Arabes ou du moins appartiennent tous à l'ère chrétienne. — Il est même fort possible que le guide d'Hérodote qui sans doute n'était pas beaucoup plus versé que lui dans l'idiome de l'ancien empire, lui ait conté une histoire aussi curieuse que celle dont il s'agit, et qu'Hérodote l'ait rattaché à la grande pyramide, suivant la règle consacrée *a parte potiori fit denominatio*.

Au point de vue historique, les textes des pyramides (1) ouvertes corroborent des faits attestés par des monuments déjà connus. Ils nous font voir, que le roi Ounas, dernier roi de la V[e] dynastie, que *Sokaramsaf Merenra* et *Pepi-Merira*, de la VI[e] dynastie, mentionnés dans les tables royales et certains tombeaux de particuliers, ont réellement régné sur l'Egypte. A propos des deux derniers Pharaons, M. Brugsch a assez heureusement rappelé certains passages des inscriptions du fonctionnaire *Ouna*, qui de leur temps occupait une place distinguée à la cour égyptienne.

Mais ce sont les études sur la religion et la langue égyptiennes qui tireront le plus grand profit de la publication des textes de pyramides. Malheureusement, le langage de l'ancien empire est presque inconnu. Il s'écoulera sans doute bien des années encore avant que l'on arrive à pénétrer complètement les fonds de ces documents. M. Brugsch et M. Maspero ont donné, avec les textes, des traductions, plus ou moins complètes; mais les deux illustres maîtres ont dû reconnaitre d'avance que leurs ouvrages demanderont des modifications. M. Lauth (2) en a déjà apporté plusieurs au travail de M. Brugsch. — Ces publications ont en outre cela d'intéressant qu'elles nous montrent que beaucoup de formules insérées dans les textes des monuments plus récents, déjà connus, étaient déjà en plein usage sous les rois des V[e] et VI[e] dynasties. Il y a, comme le fait remarquer M. Maspero, des sarcophages de la XII[e] et XXVI[e] dynasties, des inscriptions tombales de la XVIII[e] dynastie et des

(1) Nous ne parlons ici, bien entendu, que de celles dont les inscriptions ont été publiées. M. Maspero a ouvert en outre, croyons-nous, à peu près une douzaine de tombeaux royaux, dont la plupart renferment des textes qui actuellement sont sous presse ou prêts à être publiés.

(2) *Lauth*, Pyramidentexte. Münich 1882.

papyrus des basses époques qui reproduisent mot pour mot des parties plus ou moins considérables des textes des pyramides. Et la magie, à laquelle l'on croyait devoir attribuer une origine peu ancienne et que l'on regardait comme le fruit de la superstition d'une période de décadence, apparait déjà pratiquée et comblée de privilèges dans ces vieux documents, les plus anciens connus du monde.

(A continuer). K. PIEHL.

DSANDAN (1) DSOU (2) YIN DOMOK,

LÉGENDE DE LA STATUE DE BOUDDHA,

FAITE EN BOIS DE TCHANDANA

(*traduit du Mongol*).

L'année dernière M. le professeur Pozdnéef rapporta de Mongolie une riche collection d'ouvrages mongols qu'il céda à la Bibliothèque de l'Université de St-Pétersbourg.

Ayant donc, grâce à l'amabilité de M. le professeur Pozdnéef tout ce matériel sous la main je me propose de communiquer au lecteur quelques ouvrages de cette collection, ce qui, selon moi, ne sera pas inutile, vu le peu d'ouvrages mongols publiés ou traduits. Le petit ouvrage que je viens aujourd'hui présenter au lecteur offre une ressemblance frappante avec les ouvrages tibétains ; les structures grammaticales, les périodes longues souvent de plusieurs pages, attestent suffisamment son origine tibétaine. Néanmoins nous pouvons affirmer que l'ouvrage est mongol et ne doit son apparence tibétaine qu'à cette circonstance que les savants mongols sont pour la plupart des tibétains, composent

(1) Les notes ci jointes sont empruntées aux ouvrages des savants Russes : Wassilief, Bitchourin (le père Hyacinthe), Kowalewski, Pozdnéef, Popoff et en partie à mes propres traductions d'ouvrages Mongols.

Skt. Tchandana, Sandal (syrium myrtifolium).

(2) Les Mongols connaissent trois statues de ce nom, dont deux se trouvent au Tibet et la troisième, objet de notre ouvrage, à Péking dans un cloître du nom de Sun tchousse. On les croit toutes trois contemporaines de Bouddha et même consacrées par lui. On fait mention de ces statues dans les ouvrages suivants : 1° au chapitre II du « *Gheghen-Toli*. 2° *Hlassa yin mun ke dsou yin namtar*. 3° *Dsandan dsou yin domok*.

QUESTIONS D'HISTOIRE ÉGYPTIENNE,

étudiées dans le Recueil de travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes.

Vol. I. II et III.

I. Objets et débuts du Recueil.

La publication semi-périodique dont je viens entretenir aujourd'hui les lecteurs du *Muséon* diffère quelque peu, dans son objet, de la *Revue égyptologique* dont, l'an dernier, je leur ai fait connaître le premier volume. Cette dernière se propose surtout, du moins jusqu'ici, l'étude détaillée des périodes saïtique, persane, grecque et romaine. Le *Recueil*, fondé par M. de Rougé en 1870, interrompu pendant quelques années par la publication des *Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, *Mélanges* que l'état subventionnait, et repris en 1877, comprend, comme ces derniers, des questions de toute nature, philologiques, historiques, mythologiques, et fait une large part aux études assyriennes (1). Certes il y a lieu de féliciter la France de pouvoir alimenter à la fois deux publications de cette nature (2); mais leur étendue, leur variété, la part considérable qui est heureusement faite, dans le *Recueil*, aux études lexicographiques, n'en permettent pas un compte-rendu complet et détaillé. Il est des travaux qui n'ont d'intérêt que pour les spécialistes et de valeur qu'à la condition de les étudier dans l'intégrité de leurs détails, Déjà même les articles plus

(1) La métrologie asiatique s'est montrée dans le second volume de la *Revue* de M. Révillout.

(2) Tout le reste de l'Europe ensemble n'en possède que deux autres : la *Zeitschrift für aegyptische Sprache und Alterthumskunde* et les *Transactions of the society of biblical archeology*. Le *Muséon*, bien plus varié, ne donne pas les textes, et le *Bolletino italiano degli studii orientali* paraît être une publication surtout bibliographique.

accessibles à la totalité des amis de la science sont en si grand nombre dans ces trois volumes qu'il ne serait pas facile de les comprendre dans un compte-rendu avec des explications suffisantes. Il m'a donc semblé utile d'adopter ici un plan nouveau, assujetti à ces deux règles : 1° Ecarter ou indiquer simplement les notes lexicographiques, les remarques isolées et aussi ce qui est entré, depuis quelque temps déjà, dans le domaine de la science; 2° *choisir* des articles d'une importance considérable et d'une certaine étendue pour en faire connaître et en *discuter* les conclusions.

Le premier fascicule, antérieur de sept années au second, pour la raison donnée plus haut, contenait : une traduction complète par M. de Rougé du poème de Pentaour sur une des campagnes de Sesostris ; puis un article de M. Devéria sur la locution Ma-Khesou, article dans lequel l'auteur établissait le sens universellement accepté aujourd'hui, celui de *Véridique* en y ajoutant l'idée de *persuasif* et *faisant loi*, qu'il paraissait considérer comme dominant, mais avec l'idée de puissance appartenant essentiellement à la vérité (1); enfin un article de M. Maspero sur un long texte démotique, relatif à des superstitions égyptiennes, et la traduction, faite par M. Pierret, d'un opuscule moral, qui est de basse époque comme le texte étudié par M. Maspero dans le précédent article. Je ne donnerai pas l'analyse de ces travaux qui remontent à treize ans déjà et ne donnent pas matière à discussion : il suffit ici d'en faire connaître l'objet.

Pour les fascicules et volumes suivants, représentant une part notable des progrès de la science pendant les dernières années, on suivra ici le même ordre que dans le compte-rendu de la *Revue égyptologique*, c'est-à-dire l'ordre de matières et non celui de la publication. La partie philologique ne pouvant trouver place ici, le présent travail se divisera en études historiques et études religieuses sur l'ancienne Egypte. Mais, parmi les premières, une question très importante, exigeant un examen approfondi de ses antécédents et de ses détails, sera réservée pour un article distinct. Aujourd'hui les questions historiques autres que

(1) L'importance de cette locution est considérable, à cause de son attribution aux dieux et aux défunts.

celle-là seront abordées dans l'ordre chronologique des faits étudiés. Peut-être ce procédé en rendra-t-il l'examen plus facile au lecteur.

II. Une date de l'ancien empire.

L'article qui se présentera le premier dans cet ordre, ne sera pas examiné longuement pour un motif personnel à l'auteur de ces lignes : c'est qu'il s'agirait de mettre en lumière son propre travail : il lui suffira d'exposer la pensée du maître, M. de Rougé, sur l'ensemble de la chronologie égyptienne, de faire connaître comment on a cru, depuis sa mort, pouvoir faire un pas de plus, et d'indiquer, en quelques mots, pourquoi l'auteur de l'article n'admet pas la réalisation de cette espérance.

Tous les égyptologues reconnaissent que, si l'on remonte seulement à la 1re moitié du VIIe siècle avant notre ère, la chronologie de cette histoire est aussi exacte et aussi précise que celle d'aucune autre. Des points de repère fort espacés et dont la valeur sera déterminée dans le prochain article permettent de remonter, avec une approximation acceptable, jusqu'aux premières années du XVe siècle, et de placer, d'après le compte des années connues de Sésostris, l'avènement de la XIXe dynastie dans la première moitié du XVIe. On n'a que des notions assez vagues sur la durée de la XVIIIe dynastie, la première après l'expulsion des Hyksos ou Rois-Pasteurs, c'est-à-dire, des chefs de Bedouins qui avaient envahi l'Egypte; au-delà M. de Rougé n'admettait pas, du moins dans les dernières années de sa vie, que l'on pût même établir une approximation. Les chiffres contenus dans les listes extraites de l'historien Manéthon, dont l'œuvre est perdue, sont trop discordants avec le total établi par Manéthon lui-même entre la première dynastie et le règne d'Alexandre, trop discordants avec les dates *relatives* exprimées par les monuments de différentes époques, enfin la distinction entre les dynasties successives et simultanées est souvent trop incertaine, pour qu'il y ait une chronologie scientifique, même approximative, des dynasties antérieures à la XVIIIe.

Or, il y a une douzaine d'années, la *Zeitschrift* de Berlin annonça qu'un papyrus médical, portant un nom de roi,

contient avec ce nom, un double calendrier avec dates différentes et régulièrement disposées en deux colonnes correspondantes, calendrier que cette feuille rapportait à l'an IX du souverain ; ce calendrier identifie le 9 d'un mois avec le 1er du mois précédent, évidemment dans une autre sorte d'années (1). On en conclut que, lors de la rédaction du papyrus, l'année civile de 365 jours était de 38 jours en retard sur l'année normale, où le 1er du mois de Thoh est marqué par le lever héliaque de l'étoile Sothis, c'est-à-dire de Sirius (2) : pendant toute la durée de l'histoire pharaonique l'année sothiaque de l'Egypte a correspondu pour la durée à une année julienne. Cherchant alors à reconnaître dans les listes de Manéthon le nom du roi en question et sachant qu'une période sothiaque s'est renouvelée en 1322, on arriva à conclure que, vers les dernières années du quatrième millénaire avant l'ère chrétienne, l'Egypte vivait sous un Pharaon de la IVe dynastie.

La conclusion n'était pas absurde, puisque Manéthon lui-même comptait 35 siècles et demi depuis le temps du premier roi d'Egypte jusqu'à celui de la conquête macédonienne, bien qu'on ignore sur quels arguments se fondait son calcul (3). Mais l'acceptation de cette date se fondait : 1° sur l'exactitude de la lecture du nom royal, malgré de grandes difficultés paléographiques, 2° sur l'*hypothèse* de l'existence, à cette période reculée, d'une année civile de 365 jours ; je dis de l'année civile et courante, car la connaissance de l'année à la fois solaire et sothiaque de 365 jours et un quart, c'est-à-dire de 365 jours avec un jour intercalaire tous les 4 ans, doit être extrêmement ancienne, parce qu'elle était très facile à déterminer par des procédés élémentaires. Je crois l'avoir démontré dans l'article dont je parlais tout à l'heure.

Mais l'année civile de 365 jours se composait, en Egypte,

(1) On avait d'abord lu 3 : le chiffre 9 a été reconnu plus tard avec certitude.

(2) Le lever de Sirius correspond, dans ce tableau, au commencement de l'année de la première colonne.

(3) Les chiffres des manuscrits des Septante pour la période patriarcale conduiraient à un chiffre asssz voisin de celui-là pour les premières générations après le déluge, même en admettant que les copistes n'aient oublié aucune génération.

de 12 mois 30 jours, avec 5 jours complémentaires, placés après le 12e mois, celui de *mésori*. Or, dans le double calendrier en question, le passage du 9 mésori au 9 thot représente 30 jours, comme le passage de thot à paophi ou de paophi à hathyr, etc. J'ai donc cru devoir conclure que l'hypothèse émise n'est pas acceptable, et que par conséquent la *date astronomique* qu'on avait cru rencontrer là n'*en est pas une*. Quant à l'explication que j'ai tentée du calendrier de la seconde colonne, comme elle est conjecturale, il n'est pas nécessaire de la reproduire ici (1).

F. Robiou.

(A continuer).

(1) Un savant allemand, M. Riel, a cherché à prouver que ce tableau est de très basse époque. J'ai peine à admettre cette opinion, mais, s'il en était réellement ainsi, ma critique *négative* serait plus que confirmée.

NOTE SUR QUELQUES UNES DES DERNIÈRES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN GRÈCE.

Le premier trimestre de cette année n'a pas été riche en trouvailles archéologiques en Grèce. Presque rien de vraiment artistique n'a été découvert.

La tête d'Homère qu'on avait trouvée vers la fin de l'année dernière est maintenant exposée au Musée du Pirée. L'ensemble de la figure, la barbe comprise, a la longueur de m. 0,25 à peu près. Elle a les cheveux tombant en boucles et le front entouré d'une bandelette. Les détails ressemblent beaucoup à ceux de la tête d'Homère du Capitole, la plus authentique, comme on sait, des figures qui passent pour représenter le vieux chantre des dieux. Son exécution n'est pas des plus exquises, et ses traits se ressentent de la faiblesse de l'art du copiste. Peut-être celle-là, tout comme celle du Capitole (qui est elle-même une copie), a-t-elle été faite d'après l'une ou l'autre des sculptures grecques représentant le grand poète, et que l'on conservait en plusieurs endroits, où elles jouissaient en même temps d'une espèce de culte et avaient aussi leurs autels.

C'est au contraire un ouvrage d'un art exquis que la petite statue d'Athéna qu'on a trouvée au Pirée, près du port. Malheureusement elle est très mutilée : il lui manque la tête et la main droite; au bras gauche, très mutilé aussi, elle porte un bracelet; sur ses épaules on voit encore des extrémités des boucles de sa blonde chevelure... Il me semble inutile d'en faire une description complète à cause de l'état de dégradation dans lequel elle nous est parvenue, bien que je sois tenté de le faire, à cause de la finesse d'exécution de cette statue. C'est vraiment dommage que ce petit chef-d'œuvre nous soit arrivé dans un état si déplorable.

Au Pirée aussi on a découvert un bas-relief représentant un rapt de très petites dimensions mais d'une très bonne exécution.

A l'endroit nommé *Renta* les travailleurs employés à la construction de la ligne du chemin de fer entre le Pirée et Patras ont déterré une urne funéraire et une petite colonne. L'urne est en marbre blanc, elle a presque m. 0,70 de hauteur; elle est soigneusement travaillée à l'intérieur, mais moins bien à l'extérieur. Sa base, ornée d'une spirale très simple, pose sur une plinthe carrée. Elle est munie d'un couvercle et au lieu d'anses, elle a deux saillies quadrangulaires.

La colonnette formait un cippe funéraire, en marbre brun ordinaire; elle mesure m. 0,77 de hauteur et m. 0,24 de diamètre. On y lit l'inscription suivante :

ΜΙΛΤΙΑΔΗΣ
ΟΦΕΛΟΥ
ΛΑΚΙΑΔΗΣ

Miltiades d'Ophèle Lakiades,

QUESTIONS D'HISTOIRE ÉGYPTIENNE,

étudiées dans le Recueil de travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes.

Vol. I. II et III.

(Suite) (1).

III. Un texte historique de la XII[e] dynastie.

Le dernier fascicule du premier volume du Recueil contient (2) le texte, la traduction et le commentaire (par M. Maspero) d'une très longue inscription de Beni-Hassan (3), appartenant à la XII[e] dynastie, c'est à dire à l'époque la plus brillante du moyen empire. C'est l'inscription funéraire d'un grand seigneur qui, suivant l'usage royal, paraît avoir commencé bien à l'avance à décorer le lieu de sa sépulture (4).

Ce n'est pas sans intention que j'emploie ici les mots : *un grand seigneur*. Ce texte dont l'objet est surtout historique contient l'autobiographie d'un homme en qui l'on doit reconnaître à la fois un puissant personnage de l'ordre féodal et un favori d'une famille royale qui occupe une place éminente dans l'histoire de l'Egypte. Si l'on voulait trouver, dans notre histoire, une situation analogue, il faudrait penser au possesseur d'un grand fief, fréquentant la cour du roi, dans le XIII[e] siècle, et en possession de sa confiance.

Suivant, en effet, en remontant à l'origine, l'histoire de

(1) Voir le numéro du mois d'avril.

(2) Aux pages 160-81.

(3) Sur la rive droite du Nil presque vis-à-vis d'Aschmunein.

(4) Suivant l'usage égyptien, c'est le défunt lui-même qui est censé adresser la parole à la postérité. Le dernier fascicule du 3e volume du *Recueil* contient un texte de même espèce et beaucoup plus ancien; mais comme il est *à continuer*, j'en ai ajourné l'étude.

ce personnage, nommé Khnoum-hotpou, suivant la transcription de M. Maspero, la vocalisation la plus usitée est Khnoum-hotep (sérénité de Khnoum, le Knouphis des Grecs). Au temps d'Amenemhat Se-hotep-het-Ra (1), premier roi de la XII[e] dynastie, un certain personnage dont nous ne connaissons pas le nom, avait reçu du souverain l'investiture d'une province située sur la rive droite du Nil et s'étendant jusqu'à la chaîne arabique, province qui portait alors le nom de Dou-Hor (montagne de Horus) (2), avec Monaït (ou Menat) Khoufou (3) pour capitale. Le titre donné à ce gouverneur ou feudataire était celui de prince héréditaire (Erpa), titre assez vague, puisque, dans son vocabulaire, M. Pierret, avec M. Brugsch, étend sa signification à l'idée générale de *Noble;* mais cette idée elle-même implique en Europe l'idée d'hérédité, et nous allons voir que l'investiture en question la comprenait aussi dans une assez large mesure.

Le bras principal du Nil devait servir de frontière à ce gouvernement, dont le roi *fixait les bornes* au S. et au N., ce qui semble indiquer qu'il disposait d'un pouvoir réel dans les provinces. Quelque temps après, Amenemha confia de plus au même personnage la province de Meh, s'étendant à gauche du Nil jusqu'à la chaîne libyque, et bornée au N. par la province d'Anoupou (Anubis), au S. par celle d'Ount. Ce sont, en allant du S. au N., les nomes XV, XVI et XVII de la haute Egypte, d'après les listes hiéroglyphiques, ceux que les Grecs ont appelés Hermopolite et Cynopolite pour les deux extrêmes; la province de Meh, ou plus communément de Sah, avec Meh pour ville principale, représentait la partie nord du premier de ces nomes gréco-romains, celle qui contenait la ville de Hebennu, en grec Hipponon (3).

(1) *Ammon, dans la primauté, celui qui rassérène le cœur de Ra,* c'est à-dire du dieu-soleil. On l'appelle communément Amenemha 1[er].

(2) Ce nom ne se retrouve pas dans les listes, probablement parce que les limites des provinces furent modifiées plus tard dans cette région; mais Menat-Khoufou, la nourrice en l'allaitement du roi Khoufou le Chéops d'Hérodote est reconnu par M. Brugsch dans la ville de Minieh, dont le nom copte est Moone, et M. Maspero adopte cette identification. (V. Brugsch : *Die Geographie des alten Ægyptens,* I, p. 113 et 224.)

(3) Brugsch, *ibid.* p. 149 et 223. Quant à la province d'Ount, un autre texte funéraire montre que la famille qui la gouvernait à cette époque remon-

Comment cette province de Meh se trouvait-elle vacante, et pourquoi deux provinces furent-elles réunies sous le même gouvernement, le rédacteur égyptien ne vous le dit pas ; cependant il nous est possible de l'entrevoir. La vacance a dû se produire par la mort sans enfants du titulaire. D'une part, en effet, si le roi lui avait retiré son pouvoir pour cause d'indignité, Khnoum-hotep, le petit-fils de son successeur, n'eût pas manqué de faire valoir la preuve de confiance donnée à son grand-père, d'autant plus que le texte vient de célébrer le zèle d'Amenemha pour la bonne administration de l'Egypte : au moment où il avait établi le gouverneur de Minieh, il était venu lui-même, restaurant ce qui était en ruines, faisant connaître à chaque cité ses frontières, « répartissant les eaux selon ce qui était dans les livres (1), réglant l'impôt selon l'évaluation du produit, d'après le grand amour qu'il a pour le juste (2). » D'autre part nous verrons bientôt que la vieillesse n'était pas un motif pour enlever un gouvernement à son possesseur, du moins s'il avait un fils en état de le suppléer dans l'exercice de ses devoirs militaires. Enfin, et ceci est capital pour l'assimilation proposée avec les institutions féodales, assimilation acceptée par M. Maspero à la fin de cet article, quand un gouverneur de province laissait postérité, c'était à elle qu'était réservée, sinon en droit absolu, du moins en règle générale, la charge et l'honneur de gouverner la province après la mort de son père.

Il y a plus ; bien qu'à l'autorité administrative fussent jointes l'autorité militaire et des dignités sacerdotales, comme on le voit par des témoignages que fournit notre texte, une fille pouvait, non pas sans doute exercer elle-même cette autorité, mais la transmettre à son fils.

Ce fut le cas de Khnoumhotep lui-même, qui fut, après son aïeul *maternel*, celui dont en ce moment nous étudions

tait au moins à la VIe dynastie (*Recueil*, I, p. 178). Nous pouvons en conclure : 1° que le régime féodal était bien national en Egypte ; 2° que la période confuse correspondant aux dynasties VII à XI n'est probablement pas bien longue.

(1) C'est-à-dire veillant à ce qu'on observât exactement les règles administratives, formulées pour que le séjour des eaux sur chaque terre, au temps de l'inondation, fût réparti avec équité. C'est aussi une préoccupation des moralistes égyptiens, comme on le voit par le chap. CXXV de Per-em-hrou.

(2) V. *Recueil*, I, p. 162.

l'histoire, investi du gouvernement des *hauts pays de l'est*, de la province dont Monat-Khonfou était la capitale. Cependant il n'en eut pas d'abord l'héritage. Cet aïeul avait un fils nommé Nakht (le puissant), qui avait reçu d'abord l'autorité dans cette ville « pour gouverner son héritage (1) » par grande faveur, de par le roi, en vertu d'un décret sorti de la bouche du roi Khoperkeri, fils du soleil Ousirtasen » (2) ; ce fut peut-être en vue de cette investiture que le roi donna au père une nouvelle province. Mais la sœur de Nakht, Boqit, mère de Khnoumhotep, épousa un certain Nouhri que son fils qualifie de prince des villes et favori du roi (3) ; Noub Kaou Ra, c'est-à-dire Amenemha II, successeur Osertasen Ier, transmit dans la XIXe année de son régne au fils de Boqit, Khnoumhotep, l'*héritage* du père de sa mère, « d'après la grande *amour qu'il a pour le juste.* » Si je ne me trompe, on reconnait ici, tout au moins dans le langage du défunt, si non dans un texte formel de législation nationale, le double caractère de la transmission féodale, savoir l'*hérédité* et l'*investiture* du suzerain, caractères qui, en droit absolu, semblent quelque peu contradictoires, mais qui n'en ont pas moins régi en commun, pendant de longs siècles, la société européenne et spécialement la société française, depuis que, dans un langage aussi embrouillé qu'il le put, Charles le Chauve les avait fait entrer ensemble dans le capitulaire de Kiersy.

Remarquons cependant qu'il n'est point ici question du nom du Meh, mais seulement de celui de Dou-Hor, puisque d'abord en mentionnant l'investiture de Nakht, son oncle, puis en mentionnant la sienne propre, Khnoumhotep ne

(1) C'est-à-dire l'héritage de son père ; dans le texte, en effet, l'emploi du pronom est le même avec les mots *fils* et *héritage*, en sorte que, dans les deux cas, *son* se rapporte au père. Voy. p. 163.

(2) Transcription commune : Kheper-Ka-Ra (Kheper, substance du soleil). Ousertasen : c'est Ousertasen Ier, fils d'Amenemha Ier, à la royauté duquel il fut associé dans les dernières années de son règne.

(3) Elle n'avait en apanage que la ville de Ait-Shopt-Hitri (ou Ha-t-Se-hotep-het-ra, la demeure du roi qui rassérène le cœur du Soleil). Je traduis du *roi* parce que Se-hotep-het-Ra est enfermé dans un cartouche. C'était, nous l'avons vu, le surnom d'Amenemha Ier, qui sans doute avait fondé, restauré ou embelli cette ville, dans la tournée administrative dont nous avons parlé.

parle que du pouvoir conféré dans Mouat-Khoufou. Il hérita de son oncle, mort sans enfants sans doute, dans le domaine le plus ancien de sa maison, dans celui dont la transmission héréditaire avait déjà été accordée à la branche masculine. Celle-ci venant à manquer la branche féminine hérite et la province passe à la famille de Nouhri, du chef de sa femme, comme Constance a fait d'Arthur Plantagenet un duc de Bretagne, comme, après la mort d'Arthur, la fille de Constance et de Gui de Thouars, Alix, a fait passer le duché la maison de Dreux.

Bientôt un autre fait de même nature va se produire dans la même famille. Khnoumhotep avait épousé une princesse Khiti, fille du prince ou gouverneur de la province d'Anoupou, qui, nous l'avons vu, bornait au nord celle de Meh. Le roi Kha-Kheper-Ra, Ousertasen (Ousertasen II) conféra à Nakht, fils aîné de Khnoumhotep et de Khiti et par conséquent petit neveu de l'autre Nakht, l'héritage du père de sa mère (1), avec le titre d'*ami unique* et l'autorité suprême sur les pays du midi. Ainsi les provinces de Dou-hor et d'Anoupou se trouvaient aux mains de la même famille; ce pût être, pour le roi, un motif de ne pas lui en abandonner une troisième dans la même région, et par conséquent de ne pas lui confier la province de Meh : la loi en une disposition spéciale avait pu y pourvoir lorsque le frère de Khnoumhotep en fut investi (2).

Le texte dit aussi que l'investiture de la province d'Anoupou fut donnée à Nakht qui se plaignait de ce qu'un autre avait le monopole des faveurs royales. M. Maspero assure (p. 170), sans doute en vertu d'un autre texte, que cet autre personnage était un second fils de Khnoumhotep, portant le nom de son père, et qui reçut de celui-ci les droits héréditaires sur Menat-Khoufou. Il en résulte encore que la loi et la politique ne permettaient pas l'accumulation permanente de l'autorité sur diverses provinces dans la main du même seigneur; en épousant l'héritière d'Anoupou ou en acceptant

(1) On lit dans la traduction (p. 165) : père de ma mère; mais ce n'est qu'une faute d'impression : l'égyptien dit très clairement : père de sa mère, et M. Maspero s'exprime de même à la p. 170.

(2) Ceci nous rappelle la loi germanique en vertu de laquelle Henri le Superbe, héritier des duchés de Bavière et de Saxe, l'un de son chef, l'autre du chef de sa femme, fut sommé d'opter entre les deux.

cet héritage, Nakht avait sans doute implicitement renoncé à l'héritage de son père, et le fils cadet pouvait être présenté à l'investiture du souverain.

Cependant je n'oserais pas affirmer que le second Khnoumhotep ait possédé le fief de Dou-hor dans toute son étendue. M. Maspero dit, en effet, au même endroit : On ne lui trouve à la date de l'an VII d'Ousirtasen II, dernière date inscrite dans son tombeau, aucun autre titre que ceux qui appartiennent à la principauté de Monaît Khoufou. » Mais le savant égyptologue ne paraît pas ici s'attacher à une distinction entre la province et sa capitale : les mots qui précèdent appellent seulement l'attention du lecteur sur ce fait que nulle part le frère de Nakht ne figure comme héritier de Meh.

Leur père avait été précédé, peut-être immédiatement, dans cette dernière province, par un certain Amoni, dont l'inscription funéraire est datée de l'an XLIII d'Ousertasen II, XXV[e] d'Amoni lui-même, dans la principauté ou du moins à la cour duquel on comptait, comme on voit, les années à partir de son avènement, en même temps qu'à partir de celui du roi; et il est certain que ce personnage n'était pas le père de Nouhri, lequel s'appelait Sobkônkh (1). Amoni y avait exercé aussi des fonctions sacerdotales, peut-être attachées au gouvernement lui-même. Il avait fait du vivant de son père « grand général » de cette province, mais trop vieux alors pour aller à la guerre, une campagne en Nubie avec l'héritier du trône (2), campagne où il avait conduit 400 hommes d'élite levés dans son fief. Dans une autre circonstance, il escorta avec 600 hommes, le produit de l'impôt jusqu'à Coptos, auprès du prince héréditaire Ousertasen, gouverneur en chef de la ville (3), et qui sans doute était chargé de faire parvenir à Thèbes les produits versés au nom des cantons situés au dessous de Coptos. Amoni se vante aussi de la bonne administration de son petit état dans des termes analogues à ceux que Khnoumhotep emploiera pour faire l'éloge d'Amenemha, mais avec plus de détails et dans ces termes touchants. « J'ai mis en rapport, dit-il (ici encore j'emploie la traduction de M. Maspero), le nome de Meh tout entier

(1) *Ubi supra*, p. 171, cf. 175.

(2) Nommé Amoni; il mourut sans doute avant son père.

(3) *Ibid.*, p. 172-73.

» par mes courses fréquentes, et il n'y a pas d'enfant mineur
» que j'aie mis en deuil ; il n'y a pas de veuve que j'aie dé-
» pouillée ; il n'y a pas de laboureur que j'aie repoussé ; il
» n'y a pas de berger que j'aie emprisonné ; il n'y a pas de
» chef de cinq hommes, à qui j'aie pris ses hommes pour la
» corvée ; il n'y a pas eu de misérable en mon temps... ; car
» s'il se produisait des années de disette, je labourai toutes les
» terres labourables (1)... ; je donnai à la veuve comme à la
» femme qui avait un mari et je ne fis aucune distinction
» entre le grand et le petit en tout ce que je donnai. Et quand
» il y eut des Nils hauts, et que les possesseurs de champs
» devinrent riches en toute chose, je ne frappai les champs
» d'aucun impôt nouveau (2). »

Amoni avait donc le pouvoir non-seulement de lever les taxes royales, mais de fixer les redevances de la province. Il n'est pas certain, bien entendu, qu'il faille prendre à la lettre tous les éloges que lui donne cette épitaphe ; mais elle n'en est pas moins importante historiquement, comme nous donnant une idée des devoirs sociaux, tels que les concevait l'opinion publique au temps de la XII[e] dynastie. L'esprit de ces maximes, quelques détails mêmes, se retrouvent dans le chapitre CXXV du *Per-em-hrou* (3), chapitre qui, sous forme de déclaration d'innocence, devant le juge infernal, renferme une sorte d'examen de conscience ; mais on n'en connaît pas d'exemplaire manuscrit aussi ancien. N'oublions pas du reste que, plus on remonte vers les temps primitifs, plus apparaît le caractère spiritualiste, monothéiste et moral des doctrines égyptiennes.

Il reste à expliquer ce fait d'héritages féodaux *transmis par les femmes*, fait qui paraît si étranger aux mœurs de l'Orient ancien et même moderne, mais qu'on veuille bien se

(1) Ce qui signifie apparemment qu'il en accrut l'étendue par des arrosements artificiels.

(2) *Ubi supra*, p. 173-74.

(3) On lit dans ce morceau, sous sa forme la plus ancienne : « Je n'ai pas » fait faire à un chef, chaque jour, des travaux (corvées) au dessus de ce qu'il » dût faire pour moi... Je n'ai pas laissé mourir de faim. Je n'ai pas fait » pleurer... Je n'ai pas causé les souffrances des hommes... Je n'ai pas enlevé » le lait de la bouche des nourrissons... Je n'ai pas séparé un bras de l'eau » dans son cours. » Voy. Pleyte, *Etude sur le chapitre CXXV du Rituel funéraire*, p. 168-70. A la p. 15, l'auteur faisait déjà (en 1866) le rapprochement indiqué entre ce chapitre et notre texte.

reporter à ce que j'ai dit, d'après M. Revillout, de la législation matrimoniale de l'Egypte au temps des Lagides (1), législation qui assurément n'était pas d'origine hellénique, et l'on pourra déjà eut revoir combien la tradition égyptienne différait des autres à cet égard. Il suffisa d'ajouter que la transmission de la couronne elle-même par une voie semblable est un fait bien affirmé dans l'histoire ancienne de l'Egypte. C'est du chef de sa femme que le père de Sésostris s'était cru assuré de conserver le pouvoir royal et de le transmettre à son fils. Le respect pour les femmes et l'élévation des doctrines morales ne peuvent pas se séparer.

IV. Documents historiques divers.

Plusieurs documents historiques, contenus et expliqués dans le Recueil, méritent aussi l'attention de la science ; mais ne demandent pas de longs développements pour en exposer le contenu. Il faut signaler d'abord la notice publiée dans le même volume (p. 107-11) sur *un fonctionnaire de la* XIII[e] *dynastie* M. Edouard Naville nous montre, dans cet article un capitaine des chasses, (dans l'égyptien : *un préposé aux marais des chasses*) nommé Sébekhotep, dont le nom semble indiquer la date, puisque c'est celui de plusieurs rois de la XIII[e] dynastie et que les noms des souverains étaient très souvent donnés aux enfants nés sous leurs règnes. La statuette de ce personnage, conservée au Musée de Marseille, porte une inscription qui nous le représente en possession, non-seulement de ce titre et de la fonction, certainement fort enviée, d'accompagner le roi dans ses courses de chasse et de pêche, mais aussi des dignités de *préposé aux prophètes* et de *grand chef de Tesch*, c'est-à-dire d'une province qui comprenait, avec le nome Arsinoïte créé plus tard (le Vayoum), une partie de ce qui forma le nome Héracléopolite, partie qui probablement fut réunie à celui-ci quand le Vayoum forma un nome distinct. M. Naville fait remarquer qu'un autre grand personnage du moyen empire avait eu la surveillance « des canots des marais et lagunes et des bateaux de pêches, » comme Sévekhotep ; c'était peut-être un Grand-Veneur de la Cour.

(1) *Le Muséon*, 1882, p. 297.

Il n'y a lieu ici que de mentionner le texte de la campagne de Mageddo au temps de Thoutmès III (XVIII[e] dynastie), texte reconstitué à l'aide des annales, aujourd'hui fragmentées, inscrites sur les murailles du fameux temple de Karnak (1). Ce travail n'est pas terminé ; le texte n'était pas d'ailleurs inédit : M. Maspero a voulu seulement se livrer à une étude philologique approfondie sur les difficultés qu'il peut présenter encore ; et un travail de cette nature ne rentre pas dans le cadre du présent article.

Quant à l'article relatif aux *Peuples de la mer confédérés contre l'Egypte, au temps de Merienphtah* (2), l'auteur n'a pas la prétention de présenter des faits nouveaux ; j'ai voulu seulement dans cette étude critique, défendre l'interprétation que M. de Rougé avait donnée, dans la *Revue Archéologique* de 1867 (3), des noms de peuples qui s'y trouvent, interprétation que M. Chabas a presque intégralement acceptée dans ses *Etudes sur l'antiquité historique* et que M. Brugsch avait cru devoir attaquer dans la *Zeitschrift* de 1876. Je m'étais borné à faire ressortir la concordance géographique des traductions proposées par M. de Rougé, concordance qui produit une certitude morale quand les éléments en sont nombreux, l'invraisemblance de l'hypothèse géographique offerte aux lecteurs par M. Brugsch et l'erreur qu'il me paraît avoir commise en prenant à la lettre une expression métaphorique, seule cause de son embarras et du soin qu'il se donnait pour chercher une nouvelle interprétation du texte.

Enfin nous terminerons aujourd'hui cette notice par quelques mots sur le papyrus Mallet, que M. Maspero a transcrit, traduit et expliqué dans le 1[er] volume du *Recueil* (3). Nous trouvons ici des documents d'une toute autre nature : ce sont des pièces de « correspondance administrative, » émanant d'un même fonctionnaire quoique ayant des objets très différents, à savoir : 1° un envoi de peaux, de bois de cyprès, de blé, d'étoffes, estimés non en monnaie proprement dite, puisque l'ancienne Egypte n'en possédait pas, mais en poids de cuivre, sans doute façonné en anneaux, comme les métaux de paiement que l'on voit figurer dans une ou plusieurs peintures de ce pays. 2° Des instructions pour une battue (de chasse) dans des terres labourées, battue dont les corvéables devaient se nourrir avec ce qu'ils y auraient trouvé, du gibier, pense M. Maspero. 3° Une fourniture de bois et charbon, ce dernier en grande abondance. « C'est la première fois, dit M. Maspero, qu'on trouve, dans la correspondance des scribes, des quantités de bois aussi considérables. L'Egypte n'est pas un pays de haute futaie : le bois en question devait donc être pris dans des taillis assez bas. Les parties fortes du bois étaient débitées en buchettes qu'on comptait au cent et au mille (1) ; le reste était carbonisé sur place et se gardait sous forme de charbon. » Ajoutons que l'on trouve ici une forme nouvelle (pour moi du moins) de l'impôt, toujours fourni en nature. Le scribe, en effet, assigne à ces envois de bois et de charbon une semblable destination tant pour celui qu'il attend que pour celui que lui réclame le trésorier du Pharaon. Comme d'ailleurs les quatre années énoncées dans le premier de ces comptes s'étendent de la XXXI[e] année d'un roi à la III[e] de son successeur, et que l'un des passages mentionne le prénom du chef de la XX[e] dynastie, M. Maspero en conclut que le premier des deux rois n'est autre que Ramsès III, lequel régna 32 ans.

(1) T. H, p. 48-56, 139-50.
(2) *Ibid.*, p. 56-9.
(3) Le fils de Ramsès II — Sésostris (XIX[e] dynastie).

Là ne se bornent pas les études historiques intéressantes auxquelles peuvent donner lieu les premiers volumes du *Recueil*. On y trouve en effet, une argumentation étendue de M. Lieblein, pour appuyer sur des faits un système chronologique très différent de tous les autres, en ce qui concerne les *premières* dynasties du *nouvel empire*. Cet objet mérite un examen approfondi, mais cet examen lui-même exige des développements considérables, dont la portée est plus étendue que celles des opinions de M. Lieblein. M. le Directeur me permettra donc, je l'espère, de réserver, comme je le disais en commençant, cette discussion pour un article à part, article qui sera plus étendu que celui-ci. Le troisième aura pour objet des faits religieux, exposés dans le même *Recueil*.

FÉLIX ROBIOU.

(1) Aux pages 47 à 59.
(2) Voy. p. V, l. 7 et p. VI, l. 1-4 du papyrus.

Une tête de femme, avec une grande partie de la gorge (m. 0. 335 de haut. et 03 de larg.), d'une exécution exquise, est peut-être le morceau le plus précieux et mérite d'être décrit. La chevelure est frisée et se divise au milieu, puis passant par-dessus les oreilles qu'elle laisse découvertes, elle va tomber sur les épaules en six bandeaux, dont trois de chaque côté. Quatre de ces bandeaux, deux de chaque côté, sont sculptés en haut-relief ; ils descendent jusqu'au sein, sans toucher le corps, et là ils se déploient en ondulations. Au derrière de la tête les cheveux sont arrangés à la manière antique, comme ceux d'Apollon Ténéate. Le profil du nez, qui est un peu cassé d'un côté, forme presque une ligne droite avec le front, et le menton est presque parallèle à la gorge. Les yeux, plutôt enfoncés, sont remarquables par les paupières très prononcées ; les oreilles sont petites et placées haut. Le vêtement se compose d'une tunique et d'une robe jetée sur l'épaule droite et cachant à moitié le sein : la tunique était simulée par des couleurs dont il reste quelques traces ; son bord supérieur au-dessus du sein, cependant, est tracé par un petit cordon relevé. Ce qui fait la valeur exceptionnelle de cette figure, c'est un dessein très délicat, exécuté sur son épaule gauche, et représentant trois chevaux et d'autres figures. Des traces de rouge s'observent encore sur les lèvres et les joues, ainsi que sur la robe ; des traces plus légères de couleur noire et jaune, paraissent également aux yeux et sur les cheveux.

Tous ces caractères nous montrent clairement chez l'artiste l'intention de se dégager du type fixe de l'art ancien et même de lui donner une expression déterminée, spécialisée.

D'autres figures de femmes sont aussi remarquables.

On remarque encore un torse d'homme avec robe sculptée du côté gauche ; — sur le côté droit, nu, la robe était simulée par une peinture, dont on peut encore voir les traces.

Des traces semblables de peinture imitant des écailles se voient sur un fragment colossal de gorge de femme ; qui à ce que l'on pense a fait partie d'une statue d'Athèna.

Sur un morceau de petit bouclier rond est sculpté une Méduse archaïque, dont les serpents sont peints en noir, les dents et la langue en rouge. Notons encore un bras portant un bracelet peint en rouge et jaune, un petit pied chaussé et dont les courroies de la chaussure sont tracées en rouge et bleue, etc., etc.

Il reste encore deux sphynx très remarquables par leur exécution très soignée ; mais je me reserve à en parler au numéro prochain, alors que M. Politis s'en sera occupé, selon sa promesse.

Athènes, août 1883. V. D. Palumbo.

Errata du numéro précédent.

P. 498 : ΑΝΕΘΕΣΑΝ ; lisez ΑΝΕΘΕΤΑΝ

P. 499 : Π)ΟΠΛΙΛΙΑΝΣΕΚΟΥΝΛ(Ν, lisez ΣΕΚΟΥΝΔΑΝ

ΕΠΙΔΑΥΡΙΟΝΑΥΤΑΣ lisez ΕΠΙΔΑΥΡΙΑΤΟΝΑΥΤΑΣ

TABLE DES MATIÈRES.

Sommaire du N° 1er.

Sommaire du N° 2.

SOMMAIRE DU N° 3.

I. — A. BASCHMAKOFF. Echos rouméliotes.— II. FÉLIX ROBIOU. Questions d'histoire égyptienne (suite,). — III. Cte DE CHARENCEY. Des suffixes en langue Quiché — IV. K. PATKANOFF et A. H. SAYCE. De quelques nouvelles inscriptions cunéiformes découvertes sur le territoire russe. — V. I. PIZZI. Les coutumes nuptiales aux temps héroïques de l'Iran. — VI. E. W. WEST. Les textes du Mainyo-i-Khard. — VII. Dr W. TOMASCHEK. Les restes de la langue Dace. — VIII. A. NOREEN. Aperçu de l'histoire de la science linguistique suédoise. — IX. EUGÈNE WILHELM. La langue des Kurdes — X. A. DELATTRE. Cyrus d'après une nouvelle méthode historique. — XI. Dr A. F. MEHREN. Les rapports de la philosophie d'Avicenne avec l'Islam.— XII. P. J. VANBENEDEN. Les basques et la baleine franche — XIII. REVUE CRITIQUE : De sermonis humani origine et natura M. Terentius Vario quid senserit disquisivit et disputavit ad doctoris gradum promovendus. V. HENRY. — Alessandro Manzoni e il Cinque Maggio, Studi filologici critici di Gregorio di Siena. — Errori mitologici del prof. Angelo de Gubernatis. Saggio di CESARE DI CARA. — Report upon United States Geografical Surveys West of the one Hundredth Meridian. — Storia universale della litteratura di Angelo de Gubernatis. — E. J. DE DILLON. Die Umschreibung der Eranischen Sprachen. — Die Umschreibung der iranischen Sprachen und des Armenischen von H. HÜBSCHMANN. — Z oboru jazykozpytu, sepsal Dr CENEK ŠERCL. — H. HÜBSHMANN, Armenische Studien. — Découvertes archéologiques en Grèce. V. D. PALUMBO. — Bas-relief de la croix, à Palenké, rectification.

SOMMAIRE DU N° 4.

I. L. DE MONGE. Roland et le Cid. — II. ARISTIDE MARRE. Coup-d'œil sur le district montagneux de l'Arakan et sur les tribus sauvages qui l'habitent, suivi d'un vocabulaire comparatif des langues des *Tchins*, des *Tchandôs* et des *Kamis*. — III. A. NOREEN. Aperçu de l'histoire de la science linguistique suédoise. — IV. A. F. MEHREN. Les rapports de la Philosophie d'Avicenne avec l'Islam considéré comme religion révélée et sa doctrine sur le développement théorique et pratique de l'âme. — V. H. DE CHARENCEY. De la conjugaison dans les langues de la famille Maya-Quichée. — VI. A. DELATTRE. Le pays natal de Cyrus. — VII. WILHELM GEIGER. L'oasis de Merw. — VIII. P. H. KEIPER. Encore quelques observations sur les inscriptions récemment découvertes touchant Cyrus. — IX. G. MASSAROLI. Les rois Phul et Tuklatpalasar II dont parle le livre IV, chap. V, des rois sont-ils un seul et même personnage? — X. REVUE CRITIQUE : P. STAELENS. The Indian Empire : its history, people and products, by W. Hunter. — A. HILLIARD ATTERIDGE. The Sarva-dar-sana-samgraha, or Review of the different systems of Hindu philosophy by Mâdha Achârya; translated by E. B. COWELL, M. A; and A. E. Gough, M. A. — J. VAN DEN GHEYN. De l'exégèse et de corruption des textes avestiques, par C. de Harlez. — C. DE HARLEZ. Anfangsgründe der Chinesischen Grammatik mit übungstücken von Georg von der Gabelentz. — C. GARLOFF. Etude sur l'analogie en général et sur les fonctions analogiques de la langue grecque, par V. Henry, docteur ès-lettres. — C. DE HARLEZ. Pahlavi texts translated by E. W. West. — Zur historischen Topographie von Persien. I. Die Strassenzüge der Tabula Peutingerana, von W. Tomaschek. — A. VON MÜLLER. La Genèse, traduction d'après l'hébreu, avec distinction des éléments constitutifs du texte, suivi d'un essai de restitution des livres primitifs dont s'est servi le dernier rédacteur, par F. Lenormant, membre de l'Institut.—C. DE HARLEZ. Vergleichende Grammatik der Alteränischen Sprachen von Spiegel. — La 4e session du Congrès international des Américanistes, l'exposition de la flore et l'exposition des antiquités américaines à Madrid par A. Bamps (25-28 sept. 1883). — C. DE HARLEZ. Tishtar Yasht. Testo zendo con traduzione e commento. Saggio del D. Prof. I. Pizzi. — V. D. PALUMBO. Notes archéologiques. — De quelques-unes des dernières découvertes archéologiques en Grèce.

TABLE DES MATIÈRES PAR NOMS D'AUTEURS.

REVUE CRITIQUE.